



COMMUNE DE LOMBRON

72450

CONVENTION D'UTILISATION DU BARNUM

ENTRE :

Monsieur Alain GREMILLON, Maire de LOMBRON représentant la collectivité
d'une part

ET :

L'Association
Représentée par M.
d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Municipalité de LOMBRON met à la disposition de :

Nom de l'Association :

Nom et prénom du Président :

Le Barnum dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type : Structure Modèle : Festive Coloris : Gris/blanc
Surface maxi : 60 m² (5m x 12m) Fabricant : Société RACLET

Le barnum est assuré par l'Assurance de la Collectivité suivant contrat n° 05917755R.

duaupour organiser une manifestation
qui se déroulera à

ARTICLE 2 - RESERVATIONS

La réservation se fera un mois avant la date de location auprès de la Mairie ☎ 02.43.74.08.08.

ARTICLE 3 – TRANSPORT ET INSTALLATION

Le transport, l'installation et la dépose du matériel sont assurés par l'Association indiquée ci-dessus.
Les dégradations éventuelles seront facturées au locataire.

ARTICLE 4 - CONTESTATION

Toute contestation sera enregistrée auprès de la Mairie.

Les litiges résultants de l'organisation du présent contrat seront soumis au Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à LOMBRON, le

Le Maire,

Je Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ladite convention sont exacts.

L'utilisateur,